

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement de MONTARGIS

Canton de SULLY-SUR-LOIRE

MAIRIE DE SAINT BRISSON SUR LOIRE

45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE

Téléphone SIAEP : 02 38 36 78 82

Téléphone Mairie : 02 38 36 70 07

Mél : mairie.st.brisson@wanadoo.fr

ARRETE N° 2017-55

PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DES RALENTISSEURS DE TYPE "COUSSINS
BERLINOIS" RUE DES MARTINS

Le Maire de la commune de SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le code de la route ;

Considérant que pour permettre d'assurer convenablement la sécurité pour l'ensemble des usagers, il convient de mettre en place des ralentisseurs de type "Coussins Berlinois" sur la rue des Martins

Considérant que cet aménagement nécessite l'instauration d'une limitation de vitesse à 30km/h sur la section de voie concernée ;

ARRETE

Article 1 :

Des ralentisseurs de type "Coussins Berlinois" seront mis en place au droit des numéros 15-17 rue des Martins

Article 2 :

La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h sur cette section de voie, entre le 10 et 21 rue des Martins

Article 3 :

Conformément à l'article R 411-25 du code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques de la commune et de la communauté des communes giennoises.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie de Gien, chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
- M. le Président de la Communauté des Communes Giennoises

Fait à SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE, le 22 septembre 2017

Le Maire,

Claude PLÉAU



*envoyé par
le 22/09/17*